



Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le - 3 MARS 2025

ID : 085-258501923-20250228-BU_20250228_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 28 février 2025

Délibération n° BU_20250228_01

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 février à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT-REVEREND, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 19 février 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, M. Bernard METAIREAU.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Contrat Territorial Eau/Accord de territoire Vie Jaunay 2025-2027 - Programme d'actions sur les milieux aquatiques - Année 2025

Annexe : Programme d'actions sur les milieux aquatiques - Année 2025

Monsieur le Président rappelle au Bureau que le Comité Syndical, lors de sa séance du 6 décembre 2024, a décidé de se porter maître d'ouvrage d'actions sur les milieux aquatiques dans le cadre du Contrat Territorial Eau/Accord de territoire Vie Jaunay 2025-2027.

Monsieur le Président rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant les demandes de subventions pour le financement en section de fonctionnement ou d'investissement des actions du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président expose ensuite au Bureau le programme d'actions pour l'année 2025 ainsi que le plan de financement afférent.

Le montant prévisionnel total des actions portées par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay est de 1 098 809 € TTC, avec le plan de financement global suivant :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 317 927 € ;
- Conseil Départemental de la Vendée : 140 966 € ;
- Conseil régional des Pays de la Loire : 199 746 € ;
- Syndicat Mixte : 440 170 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le programme d'actions 2025 et le plan de financement afférent ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'exécution de ces actions.

Le Secrétaire de séance,

Philippe POUCKET

Le Président,

Hervé BESSONNET

Typologie et sous-typologie d'actions	Base HT ou TTC	Qté	Unité	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Taux AELB	Aide AELB	Taux CD85	Aide CD85 Base HT	Taux CRPL	Aide CRPL	Taux MO	Solde MO Base TTC
Actions en marais				126 320 €	151 584 €				63 160 €		40 896 €		47 528 €
Curage VF/VB	HT	5 925	ml	76 320 €	91 584 €			50%	38 160 €	30%	22 896 €	33%	30 528 €
Gestion des vannages	TTC	2	U	50 000 €	60 000 €			50%	25 000 €	30%	18 000 €	28%	17 000 €
Financement de postes				160 000 €	160 000 €		96 000 €						64 000 €
Cellule animation milieux aquatiques	TTC	1	F	160 000 €	160 000 €	60%	96 000 €					40%	64 000 €
Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes				80 000 €	84 000 €				40 000 €		6 000 €		38 000 €
Arrachage manuel	HT	1	F	60 000 €	60 000 €			50%	30 000 €			50%	30 000 €
Actions plan de gestion	HT	1	F	20 000 €	24 000 €			50%	10 000 €	30%	6 000 €	33%	8 000 €
Suivi évaluation				1 667 €	2 000 €		1 000 €				600 €		400 €
Indicateurs de suivi (Faune-Flore)	TTC	1	F	1 667 €	2 000 €	50%	1 000 €			30%	600 €	20%	400 €
Travaux sur berges				119 354 €	143 225 €		17 177 €		37 806 €		9 000 €		79 242 €
Adoucissement de berge	HT	485	ml	34 354 €	41 225 €	50%	17 177 €	30%	10 306 €			33%	13 742 €
Aménagement d'abreuvoirs et pose de clôtures	TTC	1	F	25 000 €	30 000 €			50%	12 500 €	30%	9 000 €	28%	8 500 €
Restauration de digues en marais salés par enrochement	HT	300	ml	60 000 €	72 000 €			25%	15 000 €			79%	57 000 €
Travaux sur lit mineur				400 000 €	480 000 €		165 000 €				120 000 €		195 000 €
Restauration morphologique des cours d'eau	HT	3 000	ml	400 000 €	480 000 €	50% ⁽¹⁾	165 000 €			30%	120 000 €	41%	195 000 €
Travaux sur ouvrages hydrauliques				65 000 €	78 000 €		38 750 €				23 250 €		16 000 €
Plan d'eau du Quarteron - Effacement	TTC	1	U	62 500 €	75 000 €	50%	37 500 €			30%	22 500 €	20%	15 000 €
Seuil du Retail - Effacement	HT	1	U	2 500 €	3 000 €	50%	1 250 €			30%	750 €	33%	1 000 €
Total général				952 341 €	1 098 809 €		317 927 €		140 966 €		199 746 €		440 170 €

⁽¹⁾ Sur la base de 330 000 € HT de dépenses (70 000 € HT de dépenses affectés sur la subvention 2024)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 28 février 2025

Délibération n° BU_20250228_02

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 février à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à SAINT-REVEREND, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 19 février 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, M. Bernard METAIREAU.

Secrétaire de séance : M. Philippe POUCKET.

OBJET : Information et sensibilisation dans le cadre d'une démarche territoriale et du SAGE Vie Jaunay – Année 2025

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay réalise des actions d'information et de sensibilisation de différents publics dans le cadre d'une démarche territoriale, le Contrat Territorial Eau (ou accord de territoire) Vie Jaunay 2025-2027, et du SAGE Vie Jaunay.

Monsieur le Président présente tout d'abord au Bureau le programme prévisionnel détaillé relatif au volet sensibilisation de cette action à destination des élus et décideurs locaux, des riverains et du grand public à travers les opérations :

- Sessions de formations thématiques sur l'eau et guide de l' élu sur l'eau,
- Marches pour l'eau,
- Déploiement de l'exposition « Sauvages des Rues, Belles et Rebelles » et animations,
- « Bienvenue dans mon jardin au naturel »

Monsieur le Président fait part au Bureau du plan de financement prévisionnel du volet sensibilisation, basé sur un montant de dépenses de 10 000 € TTC :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 % sur le montant TTC des dépenses prévisionnelles, soit un montant de 5 000 € ;
- Région Pays de la Loire : 30 % sur le montant TTC des dépenses prévisionnelles, soit un montant de 3 000 € ;
- Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, pour la part d'autofinancement restante.

.../...

Monsieur le Président présente ensuite au Bureau le programme prévisionnel détaillé relatif au volet information de cette action :

- Lettres d'information,
- Plaquettes d'informations : guides du riverain, guides sur les plans d'eau et sur les plantes terrestres exotiques envahissantes,
- Tout autre action d'information réalisée dans le cadre du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2025-2027 (ou accord de territoire) et du SAGE Vie Jaunay.

Monsieur le Président fait part au Bureau du plan de financement prévisionnel du volet information, basé sur un montant de dépenses de 10 000 € TTC :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 50 % sur le montant TTC des dépenses prévisionnelles, soit un montant de 5 000 € ;
- Région Pays de la Loire : 30 % sur le montant TTC des dépenses prévisionnelles, soit un montant de 3 000 € ;
- Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, pour la part d'autofinancement restante.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

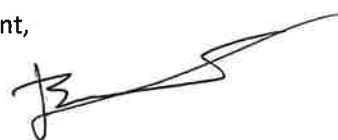
- approuve le programme prévisionnel 2025 relatif à l'action d'Information et de sensibilisation dans le cadre d'une démarche territoriale et du SAGE Vie Jaunay – Année 2025, ainsi que le plan de financement afférent,
- décide de solliciter :
 - l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour une subvention d'un montant total de 10 000 €,
 - la Région des Pays de la Loire pour une subvention d'un montant total de 6 000 € ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

Le Secrétaire de séance,



Philippe POUCKET

Le Président,



Hervé BESSONNET